

# NOTRE FÉDÉRATION

## BULLETIN de la FSU Cantal



Directeur de la publication : C. Nély  
N°ISSN 1625-5240 N°CPPAPN 1017 S 07645  
8 Place de la Paix 15000 AURILLAC  
Tél. : 04 71 64 03 35  
E-mail : fsu15@fsu.fr ]| site : fsu15.fsu.fr

déposé le  
14 / 12 / 2023

Imprimé par nos soins

*Fédération Syndicale Unitaire  
Section Départementale du Cantal*

Sommaire:

<u>p1-2:</u> hommage à Dominique Bernard (P. Llau)	<u>p6:</u> pétition livret A <u>p7:</u> Enseignement Agricole (D. Balme)
<u>p2:</u> Edito (E. Burnouf)	<u>p8:</u> Lycées AuRA (P. Duverny)
<u>p3:</u> Stage fédéral (L. Ferval)	Agenda
<u>p4-6:</u> débat (F. Martin, A. Poignet)	

### **Hommage du SNES-FSU 15 à notre collègue Dominique BERNARD et aux victimes de l'attentat du 13 octobre 2023**

Aujourd'hui est un jour sombre. Il y a trois ans jour pour jour, le 16 octobre 2020, notre collègue Samuel PATY, professeur d'Histoire-Géographie à Conflans-Sainte-Honorine, était assassiné à la sortie de son collège, poignardé et décapité en plein jour par un terroriste islamiste.

Il ne sera donc pas le dernier. Si nous sommes réunis ce soir, c'est pour rendre un ultime hommage à notre collègue de Lettres Dominique BERNARD, assassiné vendredi dans son établissement d'Arras, poignardé à mort lui aussi par un terroriste islamiste.

Nous sommes en deuil ce soir, une fois de plus, une fois de trop, et le SNES-FSU du Cantal tient à présenter ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Dominique BERNARD. Nos pensées et notre soutien indéfectible vont aussi au professeur d'EPS et aux deux agents de la Région Hauts-de-France, gravement blessés, qui auront fait barrière de leur corps pour que soit évité ce jour-là un plus grand massacre. « J'ai aimé farouchement mes semblables cette journée-là, bien au-delà du sacrifice. » : c'est le poète René CHAR qui parle. Ce pourrait être Dominique BERNARD.

Dominique BERNARD est mort pour l'école de la République et ses valeurs auxquelles nous sommes tous tant attachés : la connaissance, la culture, les principes de laïcité et de fraternité, l'émancipation de nos élèves par le savoir, l'esprit critique, tout ce que le fanatisme, la barbarie, l'aliénation, l'ignorance la plus crasse voudraient voir réduit à néant.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : la tragédie d'Arras n'est pas une guerre de religion. C'est le combat des Lumières contre l'obscurantisme. C'est pourquoi nous appelons chacun à s'abstenir de toute

instrumentalisation politique et à respecter le deuil de toute la communauté éducative. Nous enjoignons ceux qui, depuis des années, démembrent pièce après pièce notre école publique, à se garder de répandre sur les ondes leur compassion populiste et à agir sans délai pour protéger l'école et protéger tous ceux qui œuvrent chaque jour pour l'avenir de notre jeunesse.

Dominique BERNARD, ai-je lu, aimait « Julien Gracq, Proust, Céline, Claude Simon et Jean Rouaud », une liste d'écrivains qui pourrait être ma liste. J'ai contacté ce week-end Jean ROUAUD, Prix Goncourt 1990, et il était heureux, heureux, oui, c'est son mot, que le Cantal mêle son nom et ses phrases à l'hommage que nous rendons ici ce soir à notre collègue assassiné. C'est pourquoi nous terminerons ce propos en lisant quelques lignes de Jean ROUAUD que Dominique BERNARD aurait sûrement aimées et que nous lui dédions ce soir. Elles nous plongent dans les profondeurs paléolithiques de la grotte ornée de Lascaux :

« Que faisaient-ils, nos très lointains ancêtres pour conjurer la peur, quand le ciel noir manifestait sa colère et déversait sur leurs têtes des flèches de feu dans un vacarme assourdissant ? Ils cherchaient refuge dans les entrailles de la terre, et là, certains dessinaient sur la paroi. »

Ce que nous disent ces mots de Jean ROUAUD, c'est qu'il nous faut continuer à œuvrer tous ensemble, quotidiennement, pour que soient ornées les parois des grottes obscures, pour les illuminer de notre savoir, de nos arts, de nos sciences, qu'elles soient toujours pour nos élèves un rempart éclairé contre la barbarie.

Le 16 octobre 2023.

Philippe Llau (Snes-FSU)



La période est grave et la souffrance nous touche toutes et tous. L'impression de chaos généralisé s'installe comme une chape de plomb et le climat délétère actuel nous prive des rayons de soleil bien plus que les frimas de fin d'automne.

L'actualité nationale ne nous a pas épargnés depuis la rentrée. L'ignoble assassinat de notre collègue a rapidement fait suite à l'ignoble guerre qui se tient au Proche-Orient. Le nouveau ministre de l'Education nationale, bien à la peine pour nous faire travailler plus pour gagner plus, s'empare dorénavant d'une nouvelle mission, relever les scores de la France et de nos élèves aux tests internationaux. Maître étalon des gouvernants pour légitimer les politiques publiques à mener, nous avons droit à son "choc des savoirs" ! Ou comment pousser la médiocrité à son plus haut niveau d'excellence... Prôner la bonne méthode, nous imposer les outils, nous déposséder de notre liberté pédagogique et de notre expertise, faire de nous de simples exécutant·es, voilà sa solution. Trier et reclasser les mauvais élèves, détruire le lycée professionnel pour lui substituer l'apprentissage, c'est offrir la jeunesse en pâture au patronat qui n'en

demandait pas tant. La loi pour le plein emploi et la création de France Travail suit cette même logique et corrobore cette analyse. L'école de Jules Ferry n'est plus là pour former des citoyens et émanciper la jeunesse afin de se prémunir de tout totalitarisme. Elle n'est plus là pour faire d'eux un peuple intelligent et éclairé, elle est là pour produire de la bonne main d'oeuvre, imbécile et acculturée pour être toujours plus docile. Nos élèves ne méritent pas ça. Nos élèves méritent une école avec des moyens, une école qui ne maltraite plus ses personnels et les paie à la hauteur de leur engagement quotidien et de l'importance qu'ils représentent pour tout un chacun.

La FSU et ses militant·e·s agissent au quotidien auprès des agent·e·s. Nous savons à quel niveau de souffrance iels sont, puisque nous allons à leur rencontre et organisons des formations syndicales, mais aussi parce que nous sommes tous·tes en activité dans nos services une bonne partie de la semaine.

L'enjeu qui est le nôtre est de reconstruire du collectif, de fédérer, pour mieux informer, défendre et gagner avec les collègues.

*Emeric Burnouf  
Secrétaire Départemental*

## Retour sur le stage fédéral du 21 novembre 2023 : Conditions de travail, santé et sécurité au travail, risques psycho-sociaux

animé par Aurélie Gagnier Boivin  
(FSU-SNUipp nationale,  
représentante à la F3SCT ministérielle)

### 1. Obligations de l'employeur

Il doit garantir le bien-être physique, mental et social (mettre des locaux propres et sécurisés, garantir la sécurité des agents, mettre à disposition dans un lieu facile d'accès le **Registre Santé Sécurité au Travail**).

Il doit évaluer les risques avec l'aide des conseillers de prévention et l'assistant prévention de circonscription. Les risques peuvent être de formes diverses, des problèmes bâtimentaires aux conflits avec les usagers, en passant par les problèmes relationnels avec les élus.

Il doit établir le **DUERP** (**D**ocument **U**nique **É**valuation **R**isques **P**otentiels) avec l'aide des assistants de prévention et réaliser un plan de protection (document aujourd'hui très rare).

### 2. Se protéger

#### F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail)

Elle est composée des représentants du personnel, du chef de service (DASEN ou chef-fe de service). Elle étudie les observations consignées dans le RSST. Il ne faut pas attendre d'être au bout du rouleau pour le saisir. Le chef de service doit supprimer le risque signalé dans les plus brefs délais.

#### Fiche RSST

Consigne : une fois remplie, mettre la fiche dans le registre, la scanner et l'envoyer à l'Assistant de Prévention, avec copie au secrétaire F3SCT (Guillaume Guilbert -> [f3sctd-sec-15@ac-clermont.fr](mailto:f3sctd-sec-15@ac-clermont.fr)), au supérieur-e par la voie hiérarchie.

**Ne pas oublier d'en informer votre syndicat FSU pour être accompagné-e.**

#### DGI (Danger Grave Imminent)

Il s'agit d'un danger pouvant entraîner la mort ou une invalidité. Il faut immédiatement contacter un membre de la F3SCT et la hiérarchie. Il peut être associé à un droit de retrait qui est individuel et non collectif.

### 3. Les risques psycho-sociaux

Ils sont définis selon des facteurs déclinés en 6 axes :

- **les exigences du travail** : surcharge, demande de résultats, exposition... pouvant entraîner des dommages

- **les exigences émotionnelles** : relations parents enseignants, enseignants élèves, enseignants hiérarchie, cyber harcèlement...

- **le manque d'autonomie, marge de manœuvre** : contrôle, méthode imposée, parole verrouillée en invoquant le droit de réserve

- **les mauvais rapports sociaux et relations de travail** : manque de reconnaissance de la hiérarchie (le salaire qui n'évolue pas), manque de reconnaissance de la société, mise en concurrence avec le PACTE

- **les conflits de valeur** : ascenseur social freiné, pas de perspectives de carrière

- **l'insécurité économique** : salaire faible, éloignement familial

### 4. Protection fonctionnelle

Chaque agent-e y a droit en cas d'agression ou d'une poursuite en justice dans le cadre de son travail. Cette protection doit être assurée par l'administration. L'employeur a un devoir de réparation du préjudice, et un devoir de réhabilitation. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande écrite à sa hiérarchie. En cas de dépôt de plainte, elle est tenue d'accompagner physiquement l'agent-e au commissariat ou à la gendarmerie.

### 5. CITIS (Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service)

Congé qui fait suite à un accident de travail, de service, sur le trajet domicile travail, suite à une maladie professionnelle. Le CITIS est octroyé **uniquement sur demande du fonctionnaire** et accordé jusqu'à consolidation ou retraite.

Il faut consulter le médecin qui établit le lien entre l'état de santé et l'accident du travail (le faire écrire sur l'arrêt), informer son chef de service, remplir le CERFA 111-38 dans les 15 jours à partir de la date d'accident en joignant tous les documents et l'envoyer au service spécialisé du rectorat. Le CITIS est accordé par le DASEN ou le Recteur. Tous les frais médicaux sont payés par

l'employeur; en cas de séquelles, les frais sont à la charge de l'employeur qui a des obligations d'aménagements de poste pour la suite de la carrière ou d'un reclassement.

**Dans le cas d'un accident suite à un RPS**, on a 2 ans pour faire reconnaître l'accident de travail, dès qu'un médecin fait le lien entre l'arrêt et un RPS, et 15 jours pour en informer la hiérarchie.

### 6. Les congés

#### Congé Maladie Ordinaire (CMO)

- 1 jour de carence
- plein traitement pendant 3 mois
- pour savoir la durée du plein traitement, compter à partir du dernier arrêt les arrêts de l'année passée
- le CMO peut se transformer en CLD

#### Congé de Longue Maladie (CLM)

- les pathologies y donnant droit sont fixées par arrêté
- la demande doit être faite par l'agent ou l'employeur
- 3 ans max renouvelés tous les 6 mois
- traitement plein la 1ère année puis demi-traitement
- retravailler 1 an pour y avoir droit de nouveau

#### Congé de Longue Durée (CLD)

- pathologies : cancer, déficit immunitaire, maladie mentale, tuberculose, poliomyélite ...
- durée max 5 ans (3 ans + 2 ans)
- traitement plein 1ère année puis demi-traitement
- commencer CLM puis passer CLD donc 8 ans

Quand on a épuisé tous ces droits et que l'on ne peut pas reprendre, un autre poste peut être proposé et si ce n'est pas possible sinon mise en retraite anticipée pour invalidité

#### Sur les questions de santé au travail, la FSU revendique (entre autres) :

- l'allongement de la liste des pathologies ouvrant les droits au CLM et CLD
- l'abrogation du jour de carence
- le développement de l'information institutionnelle sur la santé au travail
- une politique de prévention des risques par l'employeur digne de ce nom
- une réduction du temps et de la charge de travail.



## Place au débat !

Le débat démocratique constitue une des pierres angulaires de la FSU. Ouverte sur le monde qui l'entoure, la FSU porte aussi des mandats qui dépassent le cadre du travail. C'est le cas pour bien des sujets de société dont le conflit israélo-palestinien.

Le 28 novembre dernier, le MRAP a proposé la projection du film *Le char et l'olivier* de Roland Nurier. Ce film a suscité un vif débat dans notre section départementale.

Nous vous proposons ci-dessous une confrontation de regards contradictoires de deux militant·e·s retraité·es, Françoise Martin et Alain Poignet.

### Comment j'ai perçu le film *Le char et l'olivier* de Roland NURIER, programmé dans le cadre du festival des Solidarités, le mardi 28 Novembre dernier ?

Certes, le titre ne correspondait pas à une histoire dans la campagne palestinienne montrant comment en Cisjordanie, l'armée israélienne expulse les paysans de leur maison et coupe leurs champs d'oliviers mais les échanges très didactiques entre historiens, journalistes et témoins de la situation en Palestine évoquant une situation que la majorité de nos médias ne montrent pas à l'opinion publique française...

Certains diront que c'est du parti pris et c'est un soutien au Hamas ! Non, je ne crois pas qu'on puisse faire ce reproche aux témoignages de personnalités diverses : Elias SANBAR ambassadeur de la Palestine auprès de l'UNESCO, Michel WARSCHAVSKI journaliste israélien, Pierre STAMBUL membre de l'Union juive française pour la paix, Leïla SHAHID déléguée générale de l'Autorité Palestinienne en France, Alain GRESH et Dominique VIDAL tous deux historiens et journalistes...

La pédagogie des entretiens pendant 1h40 veut faire comprendre comment depuis 75 ans une situation coloniale imposée par un état créé en 1948 (Israël) ne peut être acceptée par des populations chassées de leurs terres au fur et à mesure des guerres israélo-arabes et des offensives israéliennes contre les rebellions palestiniennes. La situation faite aux habitants de Cisjordanie et de Gaza, prisonniers sur leurs terres, est celle de citoyens de seconde zone face aux citoyens israéliens arrivés après la Shoah ou qui ont émigré sur la « terre promise » depuis 50 ans ...

La situation présentée de faits avérés est une autre histoire de la Palestine que l'on découvre – à rebours de ce que les JT nous assènent depuis deux mois ... jusqu'à la nausée.

En effet, ce qu'il faut savoir c'est qu'ISRAËL est une théocratie qui a une vision paléo-biblique, continuant à désigner la Cisjordanie comme la Judée Samarie d'il y a trois mille ans... La rhétorique sioniste consiste à faire d'Israël un **État-nation du peuple juif** (selon le vote d'une loi en juillet 2018 par la Knesset) déniait tout droit aux Palestiniens internés administrativement quel que soit leur âge ou leur sexe, s'ils veulent circuler librement dans leur pays et faire valoir leurs droits civiques !!!

**Dire cela, ce n'est pas faire preuve d'antisémitisme mais d'antisionisme ce qui n'est pas la même chose...** Le Hamas, organisation islamiste dont la matrice est radicale inspirée des Frères musulmans, a gagné les élections législatives dans la bande de Gaza contre l'OLP... Et le gouvernement NETANYAHOU lui a facilité la tâche pour contrer l'Autorité Palestinienne qui voulait un état laïc dans cette enclave abandonnée par l'armée israélienne en 2005 pour mieux contrôler une Autonomie qui n'en a que le nom et qui dépend financièrement de l'étranger (Qatar). Tout ça afin d'attiser les désaccords entre les partis politiques palestiniens !!!

Cette situation dure depuis 75 ans ... **TOUTES les résolutions de l'ONU demandant l'évacuation des territoires occupés par ISRAËL depuis 1967 ont échoué au Conseil de Sécurité de l'ONU grâce ... au veto américain.** Ces mêmes Américains qui chaque année, abondent le budget de Tel Aviv de 3 Mrds de dollars (cette année, depuis la mi-octobre dernier, c'est une rallonge de 14 Mrds qui a été allouée pour faire la guerre au Hamas). Mais les principales victimes sont les populations palestiniennes, qui subissent une

riposte disproportionnée dont les actes s'apparentent à des crimes de guerre selon les définitions de l'ONU...

Ce que souhaitent ceux qui sont conscients de cette réalité cruelle et inadmissible, **c'est le cessez-le-feu immédiat, la levée du blocus sur GAZA, le respect du droit international et des résolutions de l'ONU, la fin de la colonisation israélienne, la condamnation des criminels de guerre ...**

Alors peut-être ensuite on pourra envisager des négociations entre Palestiniens et Israéliens sur

une base égale avec d'authentiques représentants du peuple palestinien qu'Israël détient en prison sans jugement depuis 21 ans comme Marwan BARGHOUTI...

Il reste que nous, en France, par notre participation aux manifestations qui sans relâche se font sur les mots d'ordre ci-dessus, nous pouvons peser sur la diplomatie de notre pays pour œuvrer dans ce sens comme la France le faisait sous les présidents DE GAULLE, MITTERRAND et CHIRAC...

## **Comment j'ai perçu le film Le char et l'olivier...**

### **Le Hamas, le 7 octobre, les terroristes islamistes, la gauche et la FSU**

J'ai vu moi aussi ce film proposé par le MRAP et je n'en ai pas la même lecture.

Ce film est antisioniste. Ce n'est pas un délit, mais ça pose problème quand on dit prôner une solution à 2 Etats. On va la négocier avec qui la solution à 2 Etats ? D'ailleurs Alain Gresh le dit dans le film : « Aucune solution à 1 ou 2 Etats n'est possible. ».

Ce film n'est pas un « soutien au Hamas »... il ne manquerait plus que ça ! Mais le moins que l'on puisse dire c'est qu'il ne le condamne pas non plus.

Certes le film date d'avant les attaques terroristes et crimes contre l'humanité du 7 octobre, mais il porte en germe les déclarations fumeuses post 7 octobre qualifiant le Hamas de « mouvement de résistance ».

C'est un film de parti pris, de propagande donc partial, engagé et subjectif et il en a le droit. Mais pourquoi m'a-t-il autant agacé ?

Parce que j'ai toujours été des mobilisations pour défendre les droits des Palestiniens, avec le MRAP, avec la LDH, avec toute la gauche. Mais s'il faut être tolérant avec le Hamas pour être de cette lutte-là alors ça pose question.

J'ai relu la déclaration de la FSU après le 7 octobre<sup>1</sup>. **Quelle pudeur de gazelle pour éviter d'associer Hamas et terrorisme islamiste !** Et l'explication : tout est la faute d'Israël ! Y compris le Hamas... Il n'y aurait aucune idéologie totalitaire islamiste derrière cette organisation ?

Le Hamas ne sera jamais pour une solution à 2 Etats, le Hamas lutte « au nom d'Allah...contre le sionisme, ennemi de la Oummah arabe et

islamique... et pour le jihad pour la libération de la Palestine....»<sup>2</sup>.

« L'historien » Alain Gresh ne parle pas de ça dans le film...

Je repense aussi à la **manifestation du 10 novembre 2019 initiée par le CCIF** (dissout depuis pour provocation à la haine et propagande islamiste, dissolution confirmée par le Conseil d'Etat le 24/09/2021 après l'assassinat de Samuel Paty), **« Stop à l'Islamophobie »** était le mot d'ordre de ce rassemblement.

Si le motif en était totalement légitime (attaque raciste d'une mosquée), le mot d'ordre pose question, et il a divisé la gauche.

Jean-Luc Mélenchon et ses fidèles y sont allés, pas François Ruffin (déjà...), pas Yannick Jadot, pas Olivier Faure. Le MRAP, la LDH, SUD, la CGT et la FSU y étaient. Je le regrette.

**Le terme Islamophobie** a été sinon imposé, disons introduit dans le débat français et européen, par des gens comme Tariq Ramadan, qu'Alain Gresh a largement contribué à respectabiliser. Ramadan, vitrine présentable des Frères Musulmans, social et tolérant dans les médias, islamiste radical dans ses cassettes de propagande. Ramadan qui voulait un « moratoire » sur la lapidation des femmes adultères, et qui se comportait avec les femmes dans sa vie privée comme on le sait maintenant. Alain Gresh a le droit de choisir ses amis....

**Le terme islamophobie joue sur l'ambiguïté**

**entre critique de la religion** (le blasphème est autorisé et démocratiquement salutaire en pays laïc comme la France) et **racisme anti-musulman**. Il permet (et c'est le but) de condamner les dessins de Charlie Hebdo ou les professeurs qui les utiliseront.

Les militants radicaux de l'islamisme, Zemmour et l'extrême-droite, les identitaires cathos des chaînes de Bolloré poursuivent tous le même objectif : **la guerre des civilisations**. Doit-on participer à cette escalade?

Le syndicalisme enseignant a toujours lutté contre les radicaux catholiques. Il ne peut pas aujourd'hui, sous prétexte que c'est **la religion des opprimés** (c'est théorisé par le Hamas), avoir des accommodements avec les radicaux islamistes.

**Cette idéologie radicale islamiste est mortifère pour Gaza**, pour les femmes, pour les minorités sexuelles, pour les musulmans du monde entier qui en sont les premières victimes, et c'est au nom de cette idéologie du Jihad guerrier que le Hamas a massacré des femmes et des enfants innocents, qu'on a assassiné les dessinateurs de Charlie Hebdo, qu'on a flingué à bout portant des enfants parce qu'ils étaient juifs, qu'on a mitraillé au Bataclan des jeunes qui ne voulaient que profiter laïquement de la vie, et qu'on a égorgé nos collègues Samuel Paty et Dominique Bernard. Aujourd'hui ce sont nos compatriotes juifs qui rasant les murs, avec pour certains une cible dans le dos.

*Alain Poinet (FSU-SNUipp)*

1 - <https://fsu.fr/israel-palestine-choisir-la-paix/>  
2 - Charte du Hamas 2017

### **Extrait des textes du Congrès National de la FSU, Metz 2022**

#### **Palestine**

*La poursuite de l'implantation de colonies à Jérusalem Est et dans les territoires occupés, le blocus et le choix de la guerre de mai 2021 à Gaza rendent improbables la perspective de la fin du conflit colonial mené par Israël. À l'heure actuelle, la colonisation, les violations quotidiennes des droits humains dont sont victimes les Palestiniens empêchent de fait la solution de deux États, portée historiquement lors des accords d'Oslo. C'est cette solution que la FSU doit continuer à porter avec toutes les forces de la paix dans le respect du droit international. La FSU dénonce la situation d'apartheid dont ils et elles sont victimes dans la société israélienne.*

*La FSU prendra une part active aux campagnes de soutien à la juste lutte du peuple palestinien et notamment à celles initiées par la société civile palestinienne, notamment BDS ou par les pacifistes israéliens. En Europe, elle rejoint le réseau syndical ETUN de solidarité avec les travailleurs et travailleuses palestinien·nes.*



*La FSU s'oppose, par ailleurs, au projet colonial sioniste. Elle refuse l'instrumentalisation de l'antisionisme à des fins politiciennes pour faire taire les critiques de la politique israélienne. Elle dénonce l'amalgame fait notamment par le chef de l'Etat entre antisionisme et antisémitisme. Elle se prononce pour des sanctions contre l'État d'Israël tant qu'il ne respectera pas le droit international.*

### **Signez la pétition -> Livret A : Non au financement de l'armement ! Communiqué national**

Nous exigeons que l'amendement parlementaire (Renaissance, Horizon, LR) au projet de loi de finances qui permet le détournement des fonds du Livret A et du LDDS, au profit du financement de l'industrie d'armement, soit retiré.

En effet, cet amendement est de toute évidence un cavalier législatif. C'est-à-dire un amendement qui n'a rien à voir avec le projet de loi de finances 2024, passé en force à l'Assemblée nationale par un nouveau 49.3 gouvernement. Dès à présent, nous appelons l'ensemble des sénateurs à déclarer cet amendement irrecevable.

Nous considérons comme totalement inacceptable que l'épargne réglementée dite « épargne populaire » soit utilisée pour financer des activités d'armement, dont certaines sont interdites par le droit international. Ces fonds, ont vocation à répondre aux besoins de la population à travers, notamment, le financement du logement social et de la transition écologique.

Notre pays est confronté à une crise du logement gravissime. Il y a 4,15 millions de personnes mal logées en France et 330 000 sans domicile fixe (source : Fondation Abbé Pierre). La Fondation a également identifié 12,1 millions personnes en situation de fragilité financière par rapport au logement. Celle-ci intervient dans un contexte d'inflation (notamment alimentaire) qui atteint des niveaux inconnus depuis plusieurs décennies.

Aussi, il y a urgence, en métropole et en outremer, à engager et financer un véritable plan d'urgence en matière de construction de logements sociaux pour répondre aux besoins de différentes populations : hébergements d'urgence, foyers pour travailleurs immigrés, jeunes travailleurs, parents isolés et femmes victimes de violence conjugale, résidences pour étudiants, logements pour les ménages avec ou sans enfants, résidences autonomie ...

D'autre part, s'agissant de la transition écologique, contrairement aux engagements publics pris par le ministre Bruno Le Maire, le LDDS finance toujours des énergies fossiles et des industries toxiques. L'appellation « Livret de développement durable et solidaire » est aujourd'hui manifestement trompeuse.

Les fonds du Livret A et du LDDS doivent faire l'objet d'un traçage précis et incontestable afin de s'assurer que l'épargne réglementée réponde bien aux besoins sociaux et écologiques conformément à sa vocation.

Au-delà de l'actuel débat législatif sur le projet de loi de finances 2024, nous soutenons le principe d'un vaste débat public sur la nécessité d'orienter réellement l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux, prioritairement le logement social et le financement de la transition écologique.

Signer la pétition ->



# Une nouvelle dérèglementation dans l'Enseignement Agricole Public

Mardi 14 Novembre, une large intersyndicale (**FO** Enseignement Agricole - **Elan Commun** (CGT Agri/SNETAP-FSU/SNUITAM-FSU/SUD RURAL) — **SEA-UNSA**) à l'exception notable de la CFDT appelait les enseignants de l'Enseignement Agricole Public à la grève et à un rassemblement devant les locaux de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) à Paris.



Le motif ? Une nouvelle étape dans la dérèglementation et les atteintes aux statuts des enseignants. Alors bien sûr ce n'est pas nouveau : depuis des années les coups de canif s'accumulent avec pour objectif ultime la mise à mal (à mort ?) du statut des Enseignants.

Citons par exemple en vrac :

- la généralisation des volumes horaires dits « non affectés »,
- la fin des seuils de dédoublements devenus désormais indicatifs et faisant l'objet d'une enveloppe globale à la discrétion des Proviseurs adjoints,
- la disparition du fléchage disciplinaire des heures de pluridisciplinarité au fil des renouvellements de diplômes, porte ouverte à leur attribution aléatoire en fonction des états de service, et à la mise en concurrence des enseignants,
- ou récemment le « Pacte », avec notamment l'individualisation des rémunérations, le passage à une forme de contractualisation...

## Rentrée Scolaire 2023 ou comment économiser des ETP

Les horaires de pluridisciplinarité, très développés dans nos formations sont définis dans les référentiels par un volume global annuel.

A l'occasion de la rénovation des Bac Professionnels de l'Enseignement Agricole, la DGER, s'affranchissant sans sourciller des règles en vigueur, a diligenté une nouvelle modalité de calcul de l'équivalent hebdomadaire de ces horaires. Au lieu de diviser le global par le nombre de semaines de présence effective des élèves sur l'année (soit 36 moins le nombre de semaines de stage), il s'agit désormais de diviser... par 36, soit une diminution artificielle de la pluri-hebdomadaire dans la fiche de service.

La volonté de généraliser ce système à toutes nos formations à la rentrée 2024 est clairement affichée : le gain estimé en pleine année de généralisation est de **250 ETP** !

Nous devons tous mesurer les conséquences, variables selon la situation des collègues et l'importance pour chacun des horaires pluridisciplinaires dans leur service. Avec ce mode de calcul au résultat imparable, il faudra désormais travailler plus pour gagner autant et arriver à maintenir un service complet :

- moins d'heures supplémentaires pour le même travail
- nécessité d'une classe supplémentaire pour compléter son service : plus de travail pour le même salaire
- mise en sous-service

## Vers l'annualisation

Par cette décision touchant la façon de comptabiliser les heures de pluri, la DGER s'en prend une nouvelle fois à notre statut en l'annualisant afin de pouvoir exiger de chacun 648 heures d'enseignement par année scolaire quelles que soient les circonstances, quel que soit le déroulement de l'année...

Condamné en justice, à plusieurs reprises, sur ce sujet de l'annualisation rampante, le ministère retente l'exercice en catimini (via la rénovation du bac pro), en s'affranchissant de la réglementation avec un mépris total pour les personnels

C'est bien notre métier et notre statut qui sont encore une fois attaqués frontalement. Serons-nous assez mobilisés pour faire reculer l'Administration et bloquer cette nouvelle attaque ? Combien de temps allons-nous encore supporter ce mépris constant ? Attention aux effets de cliquet ....

## Région Auvergne-Rhône-alpes, la privatisation du service public est lancée !

Le président de Région Auvergne Rhône-Alpes, vient de décider, de façon unilatérale et sans aucune consultation, de livrer l'entretien de 8 lycées de la Région au secteur privé.

Cette « délégation » de service public entraînera une moindre présence des agents qui, salariés d'une entreprise privée, ne seront plus identifiés comme appartenant à l'établissement et à la communauté éducative, dégradant ainsi la relation aux élèves.

C'est également un risque accru en matière de qualité de service et de sécurité des établissements.

Conformément aux dispositions de la loi scélérate dite de Transformation de la Fonction Publique, les agents pourront être détachés d'office auprès du prestataire privé, ou subir des mobilités forcées en cas de refus.

La FSU exige l'arrêt immédiat de cette privatisation lancée en Région Auvergne Rhône-Alpes et bien évidemment l'abrogation de la loi dite de Transformation de la Fonction publique qui maltraite la Fonction Publique et au bout du bout la qualité du service public.

La FSU soutient la mobilisation des agent·e·s et appelle à signer la pétition mise en ligne par l'Intersyndicale du Conseil Régional.

Les 8 premiers lycées "privatisés":

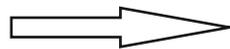
*Philippe Duverny (SNUTER-FSU AuRA)*

- Lycée Germaine Tillon, Thiers (63)
- EREA Alexandre Vialatte, Brioude (43)
- Lycée Rosa Parks, Neuville sur Saône (69)
- Lycée Lalande, Bourg-e-Bresse (01)
- Lycée Jean Puy, Roanne (42)
- Lycée Pablo Neruda, Saint-Martin d'Hères (38)
- Lycée Montesquieu, Valence (26)
- Lycée Amédée gordini, Annecy (74)

Signer la pétition ->



La "privatisation" concerne un effectif d'une soixantaine d'agent·e·s mais la pénurie ayant été organisée de longue date, on peut estimer la "quantité" de travail réellement "privatisée" à une centaine d'ETP.



**CDFD**  
**jeudi 18 janvier - 18h/20h**  
**à la section départementale**  
**ou en visio**  
**ouvert à tous·tes les syndiqué·e·s**

## STAGES DE FORMATION SYNDICALE FSU

Toutes les infos  
sur notre site départemental  
fsu15.fsu.fr

**"Inclusion Raisonnée"**  
Paul Devin,  
Président du Centre de  
Formation de la FSU

**jeudi 25 janvier**

**AESH**  
Sandrine Monier  
**mardi 13 février**

**"Fonction Publique"**  
avec Benoît Teste,  
Secrétaire Général de  
la FSU

**jeudi 28 mars**